

SPIP 40 : le règne du néant

Une nouvelle fois l'indigence patente dans les capacités d'anticipation de la directrice du SPIP des Landes est à l'œuvre et nous pouvons à nouveau en mesurer les effets dévastateurs sur les équipes.

A quelques jours du départ de deux DPIP du service pour prendre de nouvelles fonctions en d'autres lieux, le mystère plane toujours sur l'organisation retenue des services de l'Antenne mixte de Mont de Marsan.

Le 29 janvier 2019 dans le cadre de la réunion départementale réunissant l'ensemble des agents du département, la Direction du SPIP n'a pas été en capacité de nous éclairer sur le fonctionnement à la suite du départ des deux DPIP alors même que le départ est imminent et connu depuis plusieurs semaines. Cette information pouvait pourtant intéresser l'ensemble des personnels.

Le 4 février 2019 se tenait la réunion de service du pôle milieu fermé de Mont de Marsan. Face aux inquiétudes légitimes de l'équipe sur l'organisation de la direction après le départ du cadre, Il nous a été répondu **qu'il était impossible, à ce jour, de nous indiquer une organisation précise.**

Il en fut de même lors de la réunion de service de Dax et de Mont de Marsan.

Il nous a été précisé que la gestion ORIGINE et les rapports seraient validés par le cadre de permanence, que le secrétariat s'occuperait des orientations PPAIP, que la DFSPIP et son adjoint se déplaceraient lorsqu'il y aura des instances particulières dans la mesure du possible et qu'il fallait systématiquement renvoyer la détention ou la direction de l'établissement vers le cadre de permanence en cas de sollicitation directe.

Pour une équipe de 31 agents sur l'antenne mixte de Mont de Marsan, pour 1197 PPSMJ pris en charge, pensez vous que cela sera suffisant ?

Il nous apparaissait, peut être naïvement, que la présence régulière d'un cadre n'était pas superflue pour un établissement comme le CP de Mont de Marsan (2ème établissement de la DISP).

Il est tout aussi vrai que nous avons été jusqu'alors habitués à ne pas nous reposer sur notre direction. Le cadre présent sur ce service n'a jamais brillé par sa motivation, son engagement au service du public accueilli et auprès de son équipe, ou sa présence aux instances.

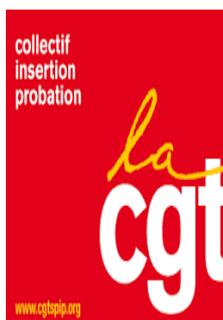
Pour autant, nous sommes en droit aujourd'hui de demander la présence d'un cadre à nos cotés sur un service comme le nôtre.

Pour paraphraser notre DFSPIP en d'autres circonstances, ce n'est pas en arrêtant de faire que cela nous donnera des postes de DPPI.

L'absence totale d'organisation fragilise encore un petit peu plus des équipes pour lesquelles les risques psycho sociaux ont été évalués par le médecin de prévention et portés à la connaissance du CHSCTD concernant les agents du pôle milieu fermé.

Madame la DFSPIP, nous vous appelons une fois encore à la transparence, et demandons des informations claires et rapides sur l'organisation retenue.

Fait à Mont de Marsan,
le 07/02/2019



SPIP 40 : Le règne du mensonge

De notre réunion d'antenne du 04 février 2019 ressort un fort sentiment de dégoût. Dans ses manœuvres habituelles pour livrer des informations parcellaires, le DPIP qui semble se débattre au milieu de sa nasse de mensonges, **n'a pas hésité à nous abuser.**

Notons, tout d'abord, que nous n'avons pas été invités, par notre Direction, à participer au comité de pilotage « Module de RESPECT », ayant pour objectif d'établir le bilan 2018 ,sur un motif fallacieux que la date aurait été imposée tardivement par la Direction de l'établissement.

Ensuite, après nous avoir présenté un résumé dudit comité (résumé dans lequel notre Direction fait état de nombreuses doléances de la Direction de l'établissement sur notre intervention), nous vous avons demandé une copie du relevé de décision.

Quelle ne fut pas notre surprise de nous apercevoir que le document transmis à l'ensemble de l'équipe était en réalité le bilan du module de RESPECT sur 2018 (document de travail servant de base au comité de pilotage).

Sans la vigilance des agents, nous passions une fois encore à coté d'informations importantes concernant l'organisation du module de RESPECT par exemple.

Comment avez vous pu omettre de nous faire part des engagements pris par notre DFSPiP sur la nouvelle organisation du module de RESPECT alors même que vous validiez en réunion de service notre désengagement ponctuel sur cette instance en raison d'une carence en personnels?

Comment pensez vous que l'équipe s'organisera pour transmettre des avis par mail pour le jeudi matin alors même que les synthèses CPU sont établies en fin de journée le mercredi ?

Laisser valider ce nouveau dispositif est **un manque de respect pour la Direction de l'établissement** car vous savez que votre équipe ne sera pas en mesure de répondre à cette obligation.

Monsieur le DPIP, vous nous indiquiez qu'il ne fallait pas espérer notre passage en catégorie A sans contrepartie, il semblerait pourtant que vous vous en satisfassiez au quotidien.

Monsieur le DPIP, nous vous souhaitons de retrouver l'envie, avec honnêteté, courage et dévouement dans vos nouvelles fonctions mais nous nous permettons par avance de souhaiter bon courage aux agents qui devront travailler sous votre autorité.

Mont de Marsan le 07/02/2019